

<http://www.crifrance.com/Juridique/pratique-religieuse/162-Deliberation-de-la-Halde-no-2005>



# **Auto-école et foulard : délibération de la Halde n° 2005-25 du 19/05/2005**

- Juridique - Pratique religieuse -



Date de mise en ligne : mardi 27 décembre 2005

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**Délibération relative au refus d'un instructeur d'auto-école de donner des leçons de conduite à une candidate qui refuse d'ôter son voile n° 2005-25 du 19/05/2005**

La HALDE considère que le refus d'un instructeur d'auto-école de donner des leçons de conduite à une candidate inscrite, au motif qu'elle refuse d'ôter son voile, constitue une différence de traitement à raison de l'origine. Elle relève que le motif du refus est exprimé en des termes dénués d'ambiguïté caractérisant une intention de discriminer. Le délit de discrimination prévu aux articles 225-1 et 225-2 du code pénal semblant caractérisé, la HALDE en informe le procureur de la République en application de l'article 12 de la loi portant création de la HALDE.



**Foulard et auto-école**